

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 10 juin

## 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 juin, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Didier LEDRAIT.

**Conseillers Présents** : Didier LEDRAIT, Isabelle POUILLAIN, Stanislas TISCA, Françoise VALLAS, Laurence TESTU, Stéphane ALLAIS, Patricia HAUCHARD-THOUMIRE, Yves TIRARD, Soumicha CLEMENT, Thevenin LEDRAIT

Pouvoir de Béatrice NOEL à Isabelle POUILLAIN  
Pouvoir de Lorraine GRANDCLEMENT à Yves TIRARD

Absent excusé : Remi LECLERCQ, Alain LEBERTHIER

Secrétaire de séance : Yves TIRARD

Date des convocations : le 03/06/2025 Date d'affichage : le 03/06/2025

---

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2025 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

#### **Communication du Maire :**

***Défibrillateur : installation en cours d'un nouveau défibrillateur à la charreterie, il devrait être opérationnel en juillet.***

#### **Communications des adjoints :**

Isabelle POUILLAIN fait un point sur les écoles.  
Suite à la fermeture de classe de la maternelle de Ste Marguerite sur Mer à la rentrée prochaine, la commune de Longueil aura tous les élèves de maternelle en septembre. Notre maternelle actuelle n'est pas adaptée surtout pour le sommeil.  
Les travaux ont pu débuter début juin, nous avons transféré une classe dans la salle d'activités.

## **ORDRE DU JOUR**

### 1) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

#### ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la commune et des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 21 juillet au 8 aout 2025., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 semaines sur une suite à un accroissement saisonnier d'activité.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'entretien de la commune et des bâtiments suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 21 juillet 2025 au 08 aout 2025.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366.
- La dépense correspondante est inscrite au budget 2025.

### 2) LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Monsieur le Maire propose de :

#### Article -1.

Contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de (Montville), une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 3 64 jours
- Taux de référence des tirages : ESTER + marge de 1.20 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 200 €
- Commission de mouvement : Exonération

- Commission de non-utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise M le Maire à faire appel à une ligne de trésorerie en fonction des besoins.

### **Aménagement sécurité rue de la Hayette RD 127 de p'tit Grain à l'école**

Monsieur le Maire propose une réflexion sur la sécurité routière dans ce secteur.

Considérant que nous sommes sur une RD, il est souhaitable de faire appel à des experts avant d'engager des travaux.

A cet effet, il est proposé de contacter le Bureau d'Etudes V3D et la Direction des routes.

Objectif :

- réduire la vitesse
- Sécuriser les piétons et cyclistes
- Améliorer la signalisation

### **Questions diverses :**

Stanislas TISCA demande si la pose d'un stop rue de la Pescherie et rue David Asseline seraient possibles pour la sécurité.

Patricia HAUCHARD-THOUMIRE demande qu'on fasse un rappel sur la réglementation concernant la taille des haies.

Afin de respecter la biodiversité, l'Office français de la biodiversité recommande donc à tous de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 15 aout.

Fin de séance 19h00

## Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

|   | Signature |
|---|-----------|
| M Didier LEDRAIT                                  |           |
| Mme Isabelle POUILLAIN (Pouvoir de Béatrice NOEL) |           |
| M. Yves TIRARD (pouvoir de Lorraine GRANDCLEMENT) |           |
| M. Stéphane ALLAIS                                |           |
| Mme Béatrice NOEL (pouvoir à Isabelle POUILLAIN)  |           |
| <del>M. Remi LECLERCQ</del>                       |           |
| Mme Lorraine GRANDCLEMENT (Pouvoir à Yves TIRARD) |           |
| Mme Patricia HAUCHARD-THOUMIRE                    |           |
| M Stanislas TISCA                                 |           |
| <del>M Alain LEBERTHIER</del>                     |           |
| Mme Soumicha CLEMENT                              |           |
| Mme Laurence TESTU                                |           |
| Mme Françoise VALLAS                              |           |
| M Thévenin LEDRAIT                                |           |